
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 8 avril 2013 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Monsieur Pierre Gagnier, Maire d'arrondissement
Madame Jocelyn Ann Campbell, Conseillère du district de Saint-Sulpice
Madame Émilie Thuillier, Conseillère du district d'Ahuntsic
Monsieur Étienne Brunet, Conseiller du district du Sault-au-Récollet
Monsieur Harout Chitilian, Conseiller du district de Bordeaux-Cartierville

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Ronald Cyr, Directeur d'arrondissement
Madame Lisa Siminaro, Directrice - Performance / greffe et services administratifs
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Louis Lapointe, Directeur des travaux publics
Monsieur Laurent Legault, Directeur de la culture / des sports / des loisirs et du développement social
Me Sylvie Parent, Secrétaire d'arrondissement substitut et Chef de division – Greffe, performance et informatique
Madame Chantal Châteauvert, Agente de recherche
Monsieur Marc Tanguay, Commandant PDQ 10

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement.

Monsieur Étienne Brunet, conseiller du district du Sault-au-Récollet, annonce le début de l'opération montréal.net; il invite les citoyens à consulter le calendrier des événements et à y participer. Il mentionne aussi que la coupe Stanley sera dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville le 14 avril prochain, et ce, grâce aux Braves d'Ahuntsic et à Martin Longchamps, président de l'association de hockey. Le public est invité à venir voir la coupe à partir de 17 h 30 au centre Henri-Julien. Pour terminer, il informe les citoyens que la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation prépare un bilan sur la salubrité et l'entretien des logements et tiendra, à ce sujet, une assemblée publique le 14 mai prochain à 19 h à l'hôtel de ville.

Madame Émilie Thuillier, conseillère du district d'Ahuntsic, remercie la commandante Carole Lalonde relativement aux arrestations survenues le 27 mars dernier en lien avec un réseau de trafic de stupéfiants dans le quartier Ahuntsic. Une enquête a mené à l'arrestation, entre autres, du dirigeant de ce réseau. Elle ajoute que ces arrestations contribuent grandement à la diminution de la tension dans le quartier. Aussi, elle invite les citoyens de son district à une soirée portant sur la sécurité urbaine le 24 avril prochain au Centre communautaire Ahuntsic. Elle indique également qu'elle suivra avec intérêt toutes les consultations publiques sur le programme particulier d'urbanisme du secteur Henri-Bourassa Ouest. Madame Thuillier remercie d'ailleurs les citoyens qui se sont déplacés pour assister aux consultations publiques sur le plan directeur de développement des berges de la rivière des Prairies et annonce le dépôt de ce plan au point 12.01 de l'ordre du jour. Elle mentionne également qu'au point 30.06 de l'ordre du jour une somme de 737 000 \$ provenant de diverses réserves de l'arrondissement sera affectée à la réalisation de plusieurs projets, notamment un spectacle de l'Orchestre symphonique de Montréal au parc Ahuntsic le 2 août prochain à 19 h 30. En terminant, elle informe les citoyens que la collecte des résidus verts, pour laquelle des sacs de papier ont été distribués récemment, débutera le 15 avril pour se terminer le 27 mai. Une nouveauté à ce sujet cette année, il y aura une journée de collecte par district afin de faciliter le travail des employés.

Monsieur Harout Chitilian, conseiller du district de Bordeaux-Cartierville, invite, à l'instar de madame Thuillier, les résidents de Bordeaux-Cartierville à une soirée portant sur la sécurité urbaine qui se tiendra le 17 avril prochain à 19 h au YMCA de Cartierville. Des représentants de l'arrondissement et des organismes de prévention ainsi que l'ex-commandant du poste de quartier 10, Roger Bélaïr, seront présents pour discuter du sujet. Il invite aussi les résidents de son district à une consultation citoyenne de la Société de transport de Montréal sur les services de transport en commun qui se tiendra le 23 mai de 19 h à 21 h à l'auditorium du centre d'hébergement Notre-Dame-de-la-Merci. Enfin, il annonce la création d'un comité interculturel dans Bordeaux-Cartierville pour souligner la lutte contre le racisme. Ce comité, qui a reçu son appui puisqu'il permet de subvenir aux besoins des nouveaux arrivants, a été mis sur pied par les organismes la Corbeille et le centre d'appui aux communautés immigrantes en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des communautés culturelles.

Madame Jocelyn Ann Campbell, conseillère du district de Saint-Sulpice, souligne qu'aux points 30.03 et 30.04 de l'ordre du jour des contributions financières sont octroyées à divers organismes pour permettre aux familles de s'intégrer dans le milieu, notamment dans le quartier Saint-Simon. Elle rappelle aux citoyens qu'un avis a été publié dans les journaux et affiché dans les rues de l'arrondissement relativement à la modification des heures de stationnement, et ce, dans le but de mieux servir les citoyens. Elle invite ces derniers à être à l'affût de ces changements. Enfin, elle informe les citoyens de l'achat, par la Ville de Montréal, d'équipements dédiés à l'entraînement à sec du bassin de plongeon du complexe sportif Claude-Robillard. Ces équipements donnent suite aux travaux de rénovation des piscines de 2008-2009 qui ont nécessité des investissements de 14 M\$, dont 4,4 M\$ provenaient du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Monsieur Pierre Gagnier, maire d'arrondissement, invite les citoyens à une soirée d'informations sur le programme particulier d'urbanisme du secteur Henri-Bourassa Ouest qui se tiendra le 2 mai à 19 h, l'endroit reste à déterminer. Un avis à ce sujet sera publié dans les journaux locaux le 19 avril prochain. Le maire annonce aussi la diffusion sur le Web des prochaines séances du conseil d'arrondissement. Cette diffusion en direct sur le Web permettra à ceux qui ne peuvent se déplacer d'être informés des décisions prises par leurs élus. Enfin, au point 30.06 de l'ordre du jour, une somme de 737 000 \$ provenant de diverses réserves de l'arrondissement sera affectée à la réalisation de plusieurs projets, notamment un spectacle de l'Orchestre symphonique de Montréal au parc Ahuntsic, la réparation ou le remplacement des modules de jeu désuets et hors-norme et la révision des systèmes d'éclairage des plateaux sportifs dans les parcs, l'aménagement de terre-pleins sur la rue Chabanel, la distribution de bacs roulants pour les immeubles de 8 logements et moins et l'aménagement de bacs surélevés dans les jardins communautaires.

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure :

- 10150, place de l'Acadie - Immeuble résidentiel projeté (lots 4437995, 4437996, 4437997, 4480000 et 4785421 du Cadastre du Québec) :

Le maire d'arrondissement invite les personnes intéressées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure visant à autoriser des équipements mécaniques et une terrasse hors toit, excédant la hauteur maximale permise en mètres, ainsi qu'une cage d'escalier et une cage d'ascenseur hors toit ne respectant pas le retrait minimal par rapport à la façade pour une nouvelle construction (40.01).

Personne ne souhaite intervenir.

10.03

Période de questions du public.

À 19 h 20, le maire d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

Antoine Bécotte	Gestion du climat sonore – Aéroports de Montréal.
Christiane Dupont	Analyse de la valeur patrimoniale de l'école Saint-Nicolas.
Nil Phaneuf	Réfection du terrain de balle molle du parc Jean-Martucci.
Réjeanne Palanchuck	Détérioration de la ruelle sise entre les rues Lajeunesse et Berri au nord du boulevard Crémazie.
Philippe Rachele	Diffusion du Plan directeur de développement des berges de la rivière des Prairies.

Alain Favreau	Possibilité de gratuité pour l'utilisation des terrains de soccer. Aménagement d'un terre-plein sur le boulevard Saint-Laurent, entre les boulevards Henri-Bourassa et Gouin.
Raymond Labbé	Candidature du maire aux prochaines élections municipales.
Gilles Larocque	Choix d'un concessionnaire pour l'achat de véhicules. Précision sur le point 30.06 de l'ordre du jour.
Stéphanie-Kim Jackson-Corbeil	Soutien financier des magasins-partage de l'arrondissement.
Janine Renaud	Suite du sondage relatif au stationnement sur rue réservé aux résidents sur quelques rues du domaine Saint-Sulpice. Mauvaise qualité de la chaussée sur la rue Meilleur entre les rues Chabanel et Legendre.
Hubert Gendron-Blais	Retour sur l'assemblée portant sur le logement et les familles tenue par Solidarité Ahuntsic le 20 février 2013.
Ginette Larouche	Gestion du climat sonore – Aéroports de Montréal.
Claude Beaudet	Feu de circulation à l'angle nord-ouest de l'avenue Christophe-Colomb et du boulevard Crémazie. Réinstallation des bollards à certains endroits dans le district de Saint-Sulpice.
Jocelyne Leduc-Gauvin	Mise en valeur et protection du Bois-de-Saraguay.
Gianfranco Mezzanotte	Aménagement d'un parc à chiens au parc Saint-Alphonse.
Pauline Carignan	Traverse de piétons à l'angle des rues De Salaberry et Lachapelle.
Pierre Forest	Établissement de l'ordre de priorité lors du déneigement.

La période de questions prend fin à 20 h 26.

10.04

Correspondance et dépôt de documents.

- a) Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro : Résolution CA13 29 0047 relative à l'événement « Une heure pour la terre 2013 »;
- b) Arrondissement de Ville-Marie : Résolution CA13 240079 relative à l'événement « Une heure pour la terre 2013 »;
- c) Ville de Mont-Royal : Résolution 13-03-04 relative à l'événement « Heure de la terre »;
- d) Arrondissement du Sud-Ouest : Résolution CA13 22 0073 relative au fonds de développement des Conférences régionales des élus (CRÉ);
- e) Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension : Résolution CA13 14 0019 concernant l'avis de motion et l'adoption du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur de la rue Jarry Est ».

10.05

CA13 090068

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 avril 2013.

Il est proposé par la conseillère Jocelyn Ann Campbell

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 avril 2013 en y ajoutant le point suivant :

20.11 Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de services professionnels de la Direction des grands parcs et du verdissement - Bureau de projets d'aménagement - Grands parcs - Section Réalisation des projets, pour la planification, l'élaboration des documents d'appel d'offres et la surveillance des chantiers de construction du terrain de soccer synthétique au parc d'Auteuil pour un montant de 93 000 \$, taxe non applicable (dossier 1134750002).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA13 09 0069

Approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenues les 11 et 21 mars 2013.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Étienne Brunet

et résolu

DE considérer comme lu et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2013 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 21 mars 2013 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA13 090070

Approuver le Plan directeur de développement des berges de la rivière des Prairies.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'approuver le Plan directeur de développement des berges de la rivière des Prairies dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1131333004

CA13 090071

Fixer les conditions et modalités d'exercice des pouvoirs délégués au directeur d'arrondissement dans le cadre de l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres (dossier en référence 1134212004).

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

DE fixer les conditions et modalités d'exercice des pouvoirs délégués au directeur d'arrondissement dans le cadre de l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres, en ce qui a trait à la composition, au choix des membres et aux règles de constitution du comité de sélection ainsi qu'à l'obligation de rendre compte, le tout tel que plus amplement détaillé au document annexé à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.02 1131940001

CA13 090072

Accorder un contrat à MONTRÉAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE) pour la fourniture d'une camionnette de marque Dodge, année 2013, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11756 (entente d'approvisionnement : 706439) et autoriser à cette fin une dépense maximale de 29 651,96 \$, toutes taxes comprises.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'accorder à MONTRÉAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'une camionnette de marque Dodge, de modèle RAM 2500 ST, de l'année 2013 (moteur V8), au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11756 (entente d'approvisionnement 706439);

D'autoriser à cette fin une dépense maximale de 29 651,96 \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1134159007

CA13 090073

Accorder un contrat à MONTRÉAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE) pour la fourniture de deux camionnettes de marque Dodge, année 2013, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11756 (entente d'approvisionnement : 706439) ainsi que pour les aménagements nécessaires pour les attaches-remorques et autoriser à cette fin une dépense maximale de 70 153,89 \$, toutes taxes comprises.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Étienne Brunet

et résolu

D'accorder à MONTRÉAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture de deux camionnettes de marque Dodge, de modèle RAM 2500 ST, de l'année 2013 (moteur V8), au prix et aux conditions de sa soumission, soit 65 990,53 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11756 (entente d'approvisionnement : 706439);

D'accorder à MONTRÉAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE) un contrat de gré à gré pour l'aménagement des attaches-remorques, en considération d'une somme de 4 163,56 \$, toutes taxes comprises;

D'autoriser à ces fins une dépense maximale de 70 153,89 \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1134159006

CA13 090074

Accorder un contrat de gré à gré à O.J. COMPAGNIE pour la fourniture d'un aérateur de sol muni d'un semoir de marque First product Aera-vator, année 2012, et autoriser à cette fin une dépense maximale de 24 719,63 \$, toutes taxes comprises.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'accorder à O.J. COMPAGNIE un contrat de gré à gré pour la fourniture d'un aérateur de sol muni d'un semoir de marque First product Aera-vator, année 2012;

D'autoriser à cette fin une dépense maximale de 24 719,63 \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1124159014

CA13 090075

Approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9095-9974 QUÉBEC INC., des locaux d'une superficie de 714,24 m² au 2e étage de l'immeuble situé au 5945, boulevard Gouin Ouest, Centre culturel de Cartierville (8065), pour une période de deux ans, du 1er septembre 2013 au 31 août 2015, moyennant un loyer total de 337 479,31 \$, incluant les taxes, à des fins d'activités culturelles et communautaires pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la conseillère Jocelyn Ann Campbell

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9095-9974 QUÉBEC INC. des locaux d'une superficie de 714,24 m² au 2e étage de l'immeuble situé au 5945, boulevard Gouin Ouest, Centre culturel de Cartierville, pour une période de deux ans, du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2015, moyennant un loyer total de 337 479,31 \$, incluant les taxes, à des fins d'activités culturelles et communautaires pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, le tout selon les termes et conditions prévus audit bail (réf. : 8065);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de même que les fluctuations de loyer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1122716006

CA13 090076

Approuver la convention avec le CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE BORDEAUX-CARTIERVILLE, pour la réalisation du projet « Bordeaux-Cartierville en fête » soit l'organisation de trois fêtes de quartier en 2013, dans le cadre du plan d'action en revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien/Grenet et octroyer une contribution financière de 25 000 \$.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le conseiller Étienne Brunet

et résolu

D'approuver la convention à intervenir avec le CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE BORDEAUX-CARTIERVILLE conclue dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville (2013-2015), pour la réalisation du projet « Bordeaux-Cartierville en fête » qui consiste en l'organisation de trois fêtes de quartier en 2013, et ce, relativement au plan d'action en revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien/Grenet;

D'octroyer à cette fin une contribution financière au montant de 25 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1134775002

CA13 090077

Approuver la convention avec le CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.) pour la poursuite de la réalisation du plan d'action 2013 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien/Grenet et octroyer une contribution financière de 83 100 \$.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'approuver la convention à intervenir avec le CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.) pour la poursuite de la réalisation du plan d'action 2013 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien/Grenet;

D'octroyer à cette fin une contribution financière au montant de 83 100 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1134775003

CA13 090078

Octroyer une contribution financière additionnelle de 3 168 \$ à PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, pour l'année 2013, en ajout à la contribution financière de base de l'organisme par l'arrondissement.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'octroyer une contribution financière additionnelle de 3 168 \$ à PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements, en ajout à la contribution financière de base de l'organisme par l'arrondissement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1134775004

CA13 090079

Approuver une indexation de 2,2 % de la contribution financière octroyée pour l'année 2013 à ÉCO-QUARTIER CARTIERVILLE, pour la réalisation du programme Éco-quartier dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et octroyer une contribution financière additionnelle de 8 250 \$ (dossier en référence 1105027001).

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'approuver une indexation de 2,2 % de la contribution financière octroyée pour l'année 2013 à ÉCO-QUARTIER CARTIERVILLE dans le cadre du programme Éco-quartier dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

D'octroyer à cette fin une contribution financière additionnelle de 8 250 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1135027001

CA13 090080

Approuver une indexation de 2,2 % des contributions financières octroyées pour l'année 2013 aux organismes partenaires de l'arrondissement dans le cadre des programmes de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et octroyer des contributions financières additionnelles totalisant 21 879 \$.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'approuver une indexation de 2,2 % des contributions financières octroyées pour l'année 2013 aux organismes partenaires de l'arrondissement dans le cadre des programmes de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, tels que : activités physiques, culturelles, de loisirs et de plein air, pratique artistique amateur, clubs de vacances, clubs sportifs et activités sportives, jeunesse;

D'octroyer des contributions financières additionnelles totalisant 21 879 \$, réparties comme suit :

SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE	1 197 \$
LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL	1 275 \$
LES COPAINS DE ST-SIMON	516 \$
L'UNION DES FAMILLES D'AHUNTSIC INC.	849 \$
SERVICE DES LOISIRS CHRIST ROI	965 \$
SERVICE DES LOISIRS ST-ISAAC-JOGUES DU DOMAINE ST-SULPICE	371 \$
LOISIRS SOPHIE BARAT	1 719 \$
SERVICE DES LOISIRS ST-ANTOINE MARIE-CLARET	362 \$
SERVICE DES LOISIRS STS-MARTYRS-CANADIENS DE MONTRÉAL	2 682 \$
CLUB DE PATINAGE DE VITESSE MONTRÉAL-AHUNTSIC (CPVMA)	38 \$
CLUB DE BOXE « RING 83 »	92 \$
CLUB AQUATIQUE LES PIRANHAS DU NORD	460 \$
CLUB D'ATHLÉTISME IMPULSION	92 \$
CLUB DE BADMINTON LES RAQUETTES DU NORD DE MONTRÉAL	75 \$
LE CLUB HAKUDOKAN INC.	58 \$
ACADÉ-KICKS	27 \$
ASSOCIATION DOJOKAI KARATÉ-DO CANADA	47 \$
CLUB D'HALTÉROPHILIE DE MONTRÉAL	15 \$
CLUB D'ESCRIME « FLEURET D'ARGENT »	25 \$
LE CLUB GYMNIX INC.	31 \$
CLUB DE TIR À L'ARC DE MONTRÉAL	18 \$
CLUB DE LUTTE INTER-CONCORDIA (C.L.I.C.)	22 \$
ASSOCIATION DES BRAVES D'AHUNTSIC INC.	60 \$
CLUB DE SOCCER LES BRAVES D'AHUNTSIC	37 \$
FÉDÉRATION SPORTIVE DE SALABERRY INC.	23 \$
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE D'AHUNTSIC	69 \$
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE L'ACADIE (C.P.A. L'ACADIE)	35 \$
CLUB DE HANDBALL AHUNTSIC-CARTIERVILLE	14 \$
MAISON DES JEUNES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	2 515 \$
MAISON DES JEUNES D'AHUNTSIC	544 \$

CENTRE DES JEUNES SAINT-SULPICE	685 \$
CENTRE CULTUREL DE CARTIERVILLE INC.	156 \$
ASSOCIATION MULTIFAMILIALE MEUNIER TOLHURST	75 \$
PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC / CARTIERVILLE	3 870 \$
CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.)	361 \$
SOLIDARITÉ AHUNTSIC	288 \$
FESTIBLUES INTERNATIONAL DE MONTRÉAL	770 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	11 \$
ASSOCIATION RÉCRÉOCULTURELLE AHUNTSIC-CARTIERVILLE (A.R.A.C.)	1 430 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1131948016

CA13 090081

Approuver des grilles standard de pondération et d'évaluation des offres pour la fourniture de services professionnels et abroger les résolutions CA10 090127 et CA10 090189 (dossier en référence 1104212001).

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'approuver des grilles standard de pondération et d'évaluation des offres pour la fourniture de services professionnels, lesquelles sont jointes au dossier de la présente résolution;

D'abroger les résolutions CA10 090127 et CA10 090189.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.10 1134212003

CA13 090082

Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de services professionnels de la Direction des grands parcs et du verdissement - Bureau de projets d'aménagement - Grands parcs - Section Réalisation des projets, pour la planification, l'élaboration des documents d'appel d'offres et la surveillance des chantiers de construction du terrain de soccer synthétique au parc d'Auteuil pour un montant de 93 000 \$, taxe non applicable.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de services professionnels de la Direction des grands parcs et de verdissement - Bureau de projets d'aménagement - Grands parcs - Section Réalisation des projets, pour la planification, l'élaboration des documents d'appel d'offres et la surveillance des chantiers de construction du terrain de soccer synthétique au parc d'Auteuil;

D'autoriser à cette fin une dépense de 93 000\$, taxe non applicable;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir effectué les virements budgétaires requis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.11 1134750002

CA13 090083

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 28 février 2013.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par la conseillère Jocelyn Ann Campbell

et résolu

DE prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 28 février 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1133757003

CA13 090084

Mandater LES ENCANS RITCHIE BROS. pour procéder à la vente aux enchères à juste prix d'équipements ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage pour l'année 2013.

Il est proposé par le conseiller Étienne Brunet

appuyé par la conseillère Jocelyn Ann Campbell

et résolu

DE mandater LES ENCANS RITCHIE BROS. pour procéder à la vente aux enchères à juste prix d'équipements ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus désuets ou hors d'usage pour l'année 2013;

DE comptabiliser les recettes de la vente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1134159008

CA13 090085

Octroyer une contribution financière de 26 000 \$ à SOLIDARITÉ AHUNTSIC, pour l'année 2013, dans le cadre de son projet « Maison du monde ».

Il est proposé par la conseillère Jocelyn Ann Campbell

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'octroyer une contribution financière de 26 000 \$ à SOLIDARITÉ AHUNTSIC, pour l'année 2013, dans le cadre de son projet « Maison du monde »;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1131948014

CA13 090086

Octroyer des contributions financières totalisant 6 750 \$ aux organismes suivants : CARREFOUR D'AIDE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS (CANA) (2 500 \$), CLUB 50 ANS + DE CLAUDE-ROBILLARD (1 500 \$) et SOLIDARITÉ AHUNTSIC (2 750 \$).

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 6 750 \$ aux organismes ci-dessous énumérés pour les soutenir dans leurs activités respectives, soit :

Nom de l'organisme	Identification du projet	Montant
CARREFOUR D'AIDE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS (CANA)	Soutien au développement d'activités d'intégration dans le quartier Saint-Simon (halte-garderie pour les parents lors des soirées d'information sur la réussite éducative, frais de transport pour amener les familles à découvrir les ressources du quartier et des environs lors de sorties depuis la Maison du monde, organisation de journées familiales pendant la saison estivale).	2 500 \$
CLUB 50 ANS + DE CLAUDE-ROBILLARD	Soutien au développement d'activités pour favoriser le vieillissement actif et l'épanouissement des aînés.	1 500 \$
SOLIDARITÉ AHUNTSIC	Soutien à l'étude des besoins dans le quartier Saint-Simon (et sondage avec firme privée).	1 500 \$
SOLIDARITÉ AHUNTSIC	Soutien à la Maison de la visite pour l'organisation de la Fête de la famille à l'école de la Visitation et au parc du Sault-au-Récollet devant avoir le 25 mai 2013.	1 250 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1131948017

CA13 090087

Octroyer des contributions financières totalisant 5 600 \$ à différents organismes pour les soutenir dans leurs activités respectives.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 5 600 \$ aux organismes ci-dessous énumérés pour les soutenir dans leurs activités respectives, soit :

100 \$	CARREFOUR D'AIDE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS (CANA)
100 \$	PARENTS-SECOURS AHUNTSIC
100 \$	ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES AHUNTSIC - ST-LAURENT (AQDR AHUNTSIC - ST-LAURENT)
100 \$	CENTRE D'APPUI AUX COMMUNAUTÉS IMMIGRANTES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (CACI)
100 \$	AUTOUR DU BÉBÉ, CARREFOUR PÉRINATAL D'AHUNTSIC
100 \$	LE VIOLON DE GRAND-MÈRE
100 \$	CLUB OPTIMISTE AHUNTSIC, MONTRÉAL INC.
150 \$	CERCLE ÂGE D'OR ST-JOSEPH-DE-BORDEAUX
150 \$	CLUB DE L'ÂGE D'OR MARCELIN-WILSON (CRAIC)
200 \$	LE FOYER DE LA DANSE D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE
200 \$	CHOEUR ALARICA INC.
200 \$	GUEPE (GROUPE UNI DES ÉDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT)
200 \$	CLUB DE CANOTAGE DE CARTIERVILLE INC.
200 \$	CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE BORDEAUX-CARTIERVILLE
200 \$	SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC)
200 \$	TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE BORDEAUX-CARTIERVILLE
200 \$	LA MAISON DES PARENTS DE BORDEAUX-CARTIERVILLE
200 \$	LA CORBEILLE BORDEAUX-CARTIERVILLE
200 \$	CARTIER ÉMILIE
250 \$	LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL DE MONTRÉAL (CONFÉRENCE NOTRE-DAME-DE-CARTIERVILLE)
350 \$	MAISON DE LA FAMILLE PIERRE BIENVENUE NOAILLES
200 \$	PRÉRETRAITÉS HORIZON
200 \$	CHOEUR ALARICA INC.
200 \$	PAUSE-FAMILLE INC.
200 \$	L'OEUVRE DES SAMARITAINS
200 \$	CLUB D'ÂGE D'OR L'HARMONIE
500 \$	SERVICE DES LOISIRS ST-ISAAC-JOGUES DU DOMAINE ST-SULPICE
500 \$	TABLE DE CONCERTATION JEUNESSE BORDEAUX-CARTIERVILLE

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1131522003

CA13 090088

Affecter un montant de 737 000 \$ provenant de différentes réserves de l'arrondissement, pour la réalisation de projets permettant de bonifier l'offre d'activités et de services destinée à la population.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'affecter un montant de 737 000 \$ provenant de différentes réserves de l'arrondissement pour la réalisation de divers projets permettant l'amélioration des services aux citoyens de l'arrondissement;

D'autoriser les virements de crédits requis à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1131616001

CA13 090089

Accorder une dérogation mineure visant à autoriser des équipements mécaniques et une terrasse hors toit excédant la hauteur maximale permise en mètres ainsi qu'une cage d'escalier et une cage d'ascenseur hors toit ne respectant pas le retrait minimal par rapport à la façade pour une nouvelle construction, et ce, pour l'immeuble résidentiel projeté au 10150, place de l'Acadie (lots 4437995, 4437996, 4437997, 4480000 et 4785421 du Cadastre du Québec) - Zone 0210.

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser des équipements mécaniques et une terrasse hors toit excédant la hauteur maximale permise en mètres ainsi qu'une cage d'escalier et une cage d'ascenseur hors toit ne respectant pas le retrait minimal par rapport à la façade pour une nouvelle construction pour l'immeuble résidentiel projeté au 10150, place de l'Acadie (lots 4437995, 4437996, 4437997, 4480000 et 4785421 du Cadastre du Québec);

ATTENDU que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la conseillère Jocelyn Ann Campbell

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble résidentiel projeté au 10150, place de l'Acadie, autorisant des équipements mécaniques et une terrasse hors toit excédant la hauteur maximale prescrite en mètres ainsi qu'une cage d'escalier et une cage d'ascenseur hors toit ne respectant pas le retrait minimal prescrit par rapport à la façade pour une nouvelle construction, tel que montré sur les plans A-109, A-109.1, A-200 et A-201 préparés par Fernando De Marco, architecte, le 15 février 2013 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 15 février 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1134039002

CA13 090090

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons non alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics, saison 2013, joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures précisés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons non alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures précisés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures précisés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures précisés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures précisés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1131948013

CA13 090091

Édicter, en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne de type bannière sur l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon (école Sourp Hagop), pour souligner l'anniversaire du génocide arménien de 1915.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Jocelyn Ann Campbell

et résolu

D'édicter, en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation d'une enseigne temporaire de type affiche murale sur la façade sud de l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon (école Sourp Hagop), pour souligner l'anniversaire du génocide arménien de 1915.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1130449004

CA13 090092

Édicter, en vertu du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (RCA09 09010), l'ordonnance relative au taux d'inoccupation des logements sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Étienne Brunet

et résolu

D'édicter, en vertu du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (RCA09 09010), l'ordonnance jointe à la présente résolution relative au taux d'inoccupation des logements sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1134871001

CA13 090093

Reconduire les projets pilotes de cafés-terrasses sur la Promenade Fleury ainsi que sur les rues Chabanel Ouest et Fleury Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Meilleur, pour une année supplémentaire, soit pour la période du 1er mai au 31 octobre 2013.

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote de cafés-terrasses a été reconduit à chaque année depuis 2005;

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité relative à la réglementation et la gestion de l'occupation du domaine public ont été transférées à l'arrondissement et qu'une période de temps est nécessaire pour l'analyse préalable à la révision réglementaire et à l'élaboration de nouveaux critères;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2010 de nouveaux tronçons ont été ajoutés au projet pilote, que de nouveaux types de commerces peuvent maintenant déposer une demande pour l'installation de cafés-terrasses et qu'une période de temps est nécessaire afin d'évaluer la pertinence de ces ajouts avant de procéder à la révision réglementaire et à l'élaboration de nouveaux critères;

CONSIDÉRANT QUE les mêmes conditions qui prévalaient lors du projet pilote à l'été 2012 sur la Promenade Fleury ainsi que sur les rues Chabanel Ouest et Fleury Ouest, entre le boulevard Saint Laurent et la rue Meilleur, s'appliqueront pour sa reconduction en 2013;

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Étienne Brunet

et résolu

DE reconduire pour une année supplémentaire, soit pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2013 et aux mêmes conditions que celles qui prévalaient à l'été 2012, le projet pilote de cafés-terrasses aux endroits suivants :

- Promenade Fleury;
- rue Chabanel Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Meilleur;
- rue Fleury Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Meilleur;

DE mandater les Services concernés de l'arrondissement afin qu'ils adaptent les critères du projet pilote à la réalité et aux besoins des commerçants participants de la Promenade Fleury, de la rue Chabanel Ouest ainsi que ceux de la rue Fleury Ouest et puissent intégrer ces critères révisés à la réglementation à venir en matière d'occupation du domaine public des cafés-terrasses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1134871002

CA13 090094

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'installation d'enseignes pour le bâtiment portant le numéro 2912, rue De Salaberry - Lot 2660805 du Cadastre du Québec - Zone 0124.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Jocelyn Ann Campbell

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 447 (superficie maximale d'une enseigne) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2660805 du Cadastre du Québec et situé au 2912, rue De Salaberry, l'autorisation d'installer deux enseignes supplémentaires (enseignes menu et pré-menu) à la condition que l'affichage proposé soit conforme aux plans de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés SD et SP, préparés par The TDL Group Corporation et estampillés par la Direction du développement du territoire le 31 janvier 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1134039001

CA13 090095

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'aménagement d'un café-terrasse en cour latérale de l'immeuble portant le numéro 234, rue Fleury Ouest - Lot 1486450 du Cadastre du Québec - Zone 0323.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 354 (superficie d'un café-terrasse), 357 et 357.1 (localisation d'un café-terrasse) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1486450 du Cadastre du Québec et situé au 234, rue Fleury Ouest, l'autorisation d'aménager un café-terrasse en cour latérale, tel que montré aux plans de l'annexe A, aux conditions suivantes :

- le café-terrasse doit être accessible à partir de la rue pour les personnes à mobilité réduite;
- l'aménagement du café-terrasse doit être conforme aux plans de l'annexe A.

Les travaux d'aménagement autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 12 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés 1/3, 2/3 et 3/3, préparés par Thomas Balaban, architecte, datés du 20 janvier 2013 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 21 janvier 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1124039018

CA13 090096

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'agrandissement de l'aire de stationnement de l'immeuble portant le numéro 1420, rue Legendre Est - Lots 2497288 et 2497289 du Cadastre du Québec (lot projeté 4916241) - Zone 0600.

Il est proposé par la conseillère Jocelyn Ann Campbell

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 46 (mode d'implantation), 548 (aire de chargement en cour avant), 566 (nombre d'unités de stationnement), 571 et 572 (localisation d'une aire de stationnement), 578 (dimension minimale d'une unité de stationnement), 579 (largeur maximale d'une voie d'accès au terrain), 592 (dégagement minimal entre une aire de stationnement et la limite de propriété), 593, 595, 596 et 597 (aménagement du dégagement autour d'une aire de stationnement), 605, 609 (localisation d'une voie d'accès au terrain) et 610 (superficie du terrain paysager d'une aire de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement constitué des lots 2497288 et 2497289 du Cadastre du Québec et situé au 1420, rue Legendre Est, l'autorisation d'agrandir l'aire de stationnement, tel que montré au plan de l'annexe A, à la condition que l'aménagement de cette aire de stationnement soit conforme au plan de l'annexe A.

Les travaux d'aménagement autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 12 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan numéroté AP 1/1 préparé par Louis Dubuc, architecte paysagiste, daté du 29 novembre 2012 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 3 décembre 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1124039008

CA13 090097

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment portant le numéro 12090, croissant du Beau-Bois - Lot 1900427 du Cadastre du Québec - Zone 0014.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 12 (taux d'implantation maximal) du Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un ensemble de bâtiments résidentiels au sud de l'avenue Jean-Boudron, à l'est de la Forêt de Saraguay dans le quartier de Saraguay (5860) un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1900427 du Cadastre du Québec, l'autorisation d'agrandir une résidence unifamiliale située au 12090, croissant du Beau-Bois à la condition que cet agrandissement soit conforme aux plans de l'annexe A.

Les travaux d'aménagement autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 12 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés 3/9 et 6/9 préparés par Dessina Plan Plus, datés du 10 septembre 2012 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 20 décembre 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1124039019

CA13 090098

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser la démolition du bâtiment situé au 9705, rue Chambord et la construction d'un bâtiment d'habitation de quatre unités de logement de type maison de ville - Zone 0462.

Il est proposé par le conseiller Étienne Brunet

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 9 et 24 (hauteur maximale en mètres), 132 et 141 (nombre maximum d'unités de logement par bâtiment), 21 (dépassement hors toit), 336 (balcon en saillie dans une marge), 573 et 575 (localisation d'une unité de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2496040 du Cadastre du Québec, localisé du côté est de la rue Chambord entre les rues de Port-Royal et Sauvé, tel que montré au plan de l'annexe A, l'autorisation de démolir le bâtiment existant portant le numéro 9705, rue Chambord et de construire un bâtiment d'habitation de deux étages comptant quatre unités de logement de type maison de ville, aux conditions suivantes :

1. la démolition du bâtiment portant le numéro 9705, rue Chambord est autorisée;
2. l'obtention du permis de démolition est conditionnelle au dépôt de la demande de permis de construction du bâtiment autorisée par la présente résolution;
3. l'implantation du bâtiment et l'aménagement du site doivent être conformes aux plans de l'annexe B;
4. la hauteur du bâtiment doit être conforme aux plans de l'annexe B;
5. les élévations des façades (incluant les balcons) et les matériaux de parement doivent être conformes aux plans de l'annexe B;
6. la toiture doit être recouverte de cailloux blancs;
7. le nombre d'unités de logement est de quatre maximum;
8. le nombre d'unités de stationnement est de trois minimum;
9. l'obtention du permis de construction est conditionnelle au dépôt d'un plan d'aménagement paysager de l'ensemble du site;
10. les éléments végétaux doivent être bien entretenus et remplacés au besoin afin de maintenir un caractère végétal sain.

Les travaux de construction autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés au plus tard 12 mois suivant le parachèvement des travaux de construction.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan de cadastre de la Ville de Montréal.

ANNEXE B

Plans préparés par Architecture Open Form inc. et estampillés par la Direction du développement du territoire le 22 mars 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1130449003

CA13 090099

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un projet de résolution visant à autoriser l'installation de trois enseignes additionnelles « nom d'immeuble » pour la portion commerciale de l'immeuble «Les jardins Millen» situé dans le quadrilatère délimité par l'avenue Millen, la rue Basile-Routhier et les boulevards Gouin et Henri-Bourassa - Zones 0295 et 0651.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 481 (enseigne annonçant le nom d'un immeuble à une hauteur égale ou inférieure à 16 mètres) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achilles-Cartierville (01-274), un projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble délimité par l'avenue Millen, la rue Basile-Routhier et les boulevard Gouin et Henri-Bourassa, en plus de celles déjà autorisées de plein droit, l'installation de trois enseignes additionnelles « nom d'immeuble » énumérées ci-dessous :

- une enseigne avec le logo " First Capital" du côté de la façade principale donnant sur le boulevard Henri-Bourassa près de l'avenue Millen; et
- deux autres enseignes avec le logo « First Capital » et le slogan « Vos Achats Verts au Quotidien » sur les panneaux identifiant le stationnement commercial et la livraison commerciale sur la façade donnant du côté de la rue Basile-Routhier,

le tout tel que montré sur les plans estampillés par la Direction du développement du territoire le 6 mars 2013.

L'installation de ces enseignes « nom d'immeuble » autorisée par la présente résolution doit débuter dans les 36 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1130449002

CA13 090100

Adopter un second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) visant la création d'une nouvelle zone de catégories d'usages E.6(1) et E.7(1) et l'assujettissement de cette nouvelle zone à l'application de la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour un terrain situé à l'angle sud-est de l'avenue de l'Esplanade et de la rue de Louvain Ouest - Lots 1487577 et 1999283 du Cadastre du Québec - Zone 0383.

Il est proposé par la conseillère Jocelyn Ann Campbell

appuyé par le conseiller Étienne Brunet

et résolu

D'adopter un second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) visant à créer une nouvelle zone de catégories d'usages E.6(1) (services municipaux et gouvernementaux) et E.7(1) (équipements de transport et de communication et infrastructures) pour un terrain situé à l'angle sud-est de l'avenue de l'Esplanade et de la rue de Louvain Ouest et constitué des lots 1487577 et 1999283 du Cadastre du Québec, modifier les feuillets de zonage correspondant et assujettir cette nouvelle zone à l'application de la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (01-274-33).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1124039016

CA13 090101

Adopter un Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA05 09017).

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 21 mars 2013;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'adopter un Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA05 09017), afin de déléguer au directeur d'arrondissement certains pouvoirs en matière d'appel d'offres (RCA05 09017-4).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1134212004

CA13 090102

Désigner la conseillère Émilie Thuillier à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement pour les mois de mai à août 2013.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

DE désigner la conseillère Émilie Thuillier à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement pour les mois de mai, juin, juillet et août 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1131928001

CA13 090103

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 février 2013.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

DE prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 6 février 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1135852003

Affaires nouvelles

70.02

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 8 avril 2013 est levée à 20 h 39.

70.03

Pierre Gagnier (S)

Maire d'arrondissement

Me Sylvie Parent (S)

Secrétaire d'arrondissement substitut et
Chef de division – Greffe, performance et informatique
